

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-03-2015

N° DE DEPOT : 2015R021992

N° GESTION : 2010B24075

N° SIREN : 528675200

DENOMINATION : HYPERCACHER VINCENNES

ADRESSE : 23 avenue de la Porte de Vincennes 75020 Paris

DATE D'ACTE : 08-01-2015

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) de gérant(s)

**PANAMZA**

Décision de changement de gérant certifiée conforme par le représentant légal.

**PANAMZA**

## HYPERCACHER VINCENNES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros,  
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 528 675 200,  
Dont le siège social est sis 23 avenue de la Porte de Vincennes – 75020 PARIS

\*\*\*\*

### PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

\*\*\*\*

L'An Deux Mille *Quinze*

Et le 8 janvier à neuf heures

La Société ME INVEST, associé unique de la Société :

## HYPERCACHER VINCENNES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros,  
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 528 675 200,  
Dont le siège social est sis 23 avenue de la Porte de Vincennes – 75020 PARIS

S'est rendue audit siège sur convocation du dirigeant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel EMSALEM.

Est présente :

**PANAMZA**

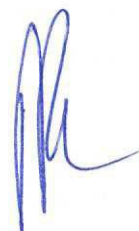
- La Société ME INVEST détenant l'intégralité des titres de la Société

L'associé peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- copie de la lettre de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée,
- copie de la lettre de démission de Monsieur Michel EMSALEM.

Le Président rappelle que ces documents ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Michel EMSALEM de ses fonctions de *gérant*;
- Désignation de Monsieur Julien ABOULKER aux fonctions de *gérant* de la Société.

Puis, il ouvre les débats.

Après discussion et personne ne désirant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION :**

# PANAMZA

La collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Michel EMSALEM de ses fonctions de *gérant* à compter du 8 janvier 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

Suite à la démission de Monsieur Michel EMSALEM de ses fonctions de *gérant*, la collectivité des associés désigne Monsieur Julien ABOULKER aux fonctions de *gérant*.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\* \* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit.

